VOL. LIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 AOUT 1924 — No. 39

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées

Le Manitoba
Imprimé par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

ASSEMBLEE CONSERVATRICE A SOMERSET

Le major F. G. Taylor, chef du parti conservateur et M. Joseph Bernier, député de St-Boniface ont tenu une assemblée publique à Somerset, mardi dernier.

La salle était remplie de citoyens de Somerset, Lourdes, Mariapolis, Manitou, Swan Lake, St-Alphonse et Bruxelles.

Qu'un vent de mécontentement souffle actuellement contre l'administration Bracken, personne ne peut le nier et les applaudissements qui à plusieurs reprises ont marqué l'approbation de l'auditoire aux discours des deux orateurs en sont une preuve évidente.

Le gouvernement Bracken aura été le gouvernement le plus nul et le plus incompétent qui se soit jamais vu au Manitoba.

Arrivé au pouvoir avec un programme rempli des promesses les plus grandiloquentes, le parti fermier ou progressif, a renié le tout avec un aplomb réellement étonnant.

Et l'on crie aux principes politiques!

Jamais agglomération semblable de pharisiens ne s'est encore présentée devant l'électorat; que de belles choses allions-nous voir avec l'ascension au pouvoir de ces messieurs; c'était l'âge d'or qui revenait sur la terre!

Les électeurs se demandent aujourd'hui vers quel abime marche la province sous la direction de ces messieurs.

La dette publique a été augmentée; le coût de l'administration générale est plus élevé qu'auparavant; les taxes sont montées à un point où le contribuable écrase sous le fardeau toujours grossissant; partout dans la campagne l'on enlève les téléphones parce que les taux sont trop élevés, et ce superbe système de téléphone organisé par le gouvernement Roblin, à des prix modérés, avec des surplus annuels est en train maintenant de faire faillite sous l'administration incompétente du gouvernement Bracken.

Après sa volte face éhontée sur la question du "Wheat Board" on voit maintenant les fermiers de l'Ouest, organisé sous le système suggéré par M. Meighen, llors des dernières élections générales; suggestion qui a valu à ce dernier une défaite dans l'Ouest canadien.... ....principes politiques!

La loi du contrat de la vente des liqueurs par le gouvernement a été imposée au gouvernement Bracken par l'immense majorité des électeurs de la province. Le premier ministre avait pris soin de se déclarer contre ce projet de loi au moment du référendum; le parti fermier se déclarant carrément contre tout profit dans la vente des liqueurs; n'empêche que la loi passée, le gouvernement n'a aucun scrupule à mal administrer la loi; il a encore moins de scrupules à encaisser les bénéfices....principes politiques!

Le gouvernement Roblin a doté le pays d'un système de contrôle de taux de chemin de fer qui a déjà sauvé, sous l'administration Roblin, une somme d'au delà de $100,000,000 aux contribuables de la province; grâce au manque d'énergie du gouvernement Norris et grâce à l'incompétence du gouvernement Bracken les cultivateurs de la province payent aujourd'hui de 7 à 10 millions de dollars pour le transport de leurs grains et autres marchandises au-dessus du prix qu'ils devraient payer si le contrat Roblin était mis en force; cela au moment où l'on se plaint que les taxes et les dépenses de toutes sortes écrasent le contribuable.

Au lieu de sommer les compagnies de se soumettre aux termes du contrat, le gouvernement Bracken, prend justement le moyen que désirent lui voir prendre les compagnies de chemin de fer; il réfère la question à la Cour Suprême du Canada; au lieu d'affimer ses droits indéniables, il va demander à la cour d'Ottawa s'il a des droits; pendant que l'affaire trainera en cour, les contribuables paieront l'impôt; la récolte de cette année qui, dit-on, sera abondante, sera transportée aux prix fixés par les compagnies de chemin de fer; tandis qu'avec un gouvernement fort et possédant du nerf, l'on aurait pu faire profiter nos cultivateurs d'une économie qui se serait montée dans les 5 ou 6 millions, au moins.

Si l'on ne peut mettre au crédit du gouvernement Bracken aucune loi d'une importance quelconque, l'on pourra toujours, sans crainte d'être contredit avec succès, donner à la génération actuelle et à la génération future comme le gouvernement le plus faible, le plus pharisaïque et le plus incompétent que l'on ait jamais eu à la capitale manitobaine.

CHRONIQUE DE FRANCE

Dupeurs et Dupés

On a recommencé à Londres à essayer de recoudre les morceaux épars du rapports des experts et il était à prévoir et à craindre que dans ce raccommodage la France lasserait le dernier lambeau qui lui restait du traité de Versailles.

On dit que M. Herriot s'est débattu dans d'inextricables complications et qu'il s'est plaint à ses amis de "monter son calvaire." Personne ne l'y forçait, et, dès l'instant où il se sentait incapable de lutter contre des obstacles que percevaient les plus aveugles, il n'avait qu'à passer la main à de plus avisés et de plus énergiques. Autre chose est de se faire chef de parti, d'intriguer, d'opérer des "tractations" et des marchandages entre des groupements disparates, et de parader sur des estrades avec des gestes de tribun; autre chose est de manoeuvrer au milieu de diplomates retors et qu'une longue expérience a formés à ces luttes internationales.

On ne s'improvise pas chef de gouvernement et homme d'Etat. A ce jeu M. Herriot s'est cassé les reins, et le malheur est que, par les concessions qu'on a arrachées une à une à sa faiblesse, il a entrainé la France dans sa lamentable déroute.

Il s'est trouvé aux prises avec les financiers anglo-américains dont on aurait pu prévoir les prétentions avant la conférence, et ces prétentions étaient surtout d'ordre politique, puisque ce qu'ils ont demandé à la France, c'est l'abandon de tous ses droits de surveillance et de sanction sur l'Allemagne.

M. Herriot désemparé s'est imaginer d'opposer, pour résoudre cette question, d'autres financiers aux financiers d'Angleterre et des Etats-Unis, et il a appelé les chefs de trois grands établissements français, comme on appelle auprès d'un malade gravement atteint, en dernière consultation, les maitres de la chirurgie et de la médecine.

Que sont-ils allé faire ces spécialistes dans un cas qui relève bien plus de la politique extérieure que de la finance? On ne va pas tarder à la savoir.

Mais que vont dire de cette intervention les électeurs socialistes devant lesquels M. Herriot, au cours de ses palabres électoraux, flétrissait la haute finance? Que vont dire les journaux de son parti qui, il n'y a pas bien longtemps, daubaient sur la "finance internationale qui tenait d'enserrer dans ses tentacules le démocrate Herriot," Et voilà que c'est M. Herriot lui-même qui a appelé cette finance à son secours. C'est par de telles contradictions qu'il entendait sans doute, définir à la tribune de la Chambre la démocratie dont l'équilibre, disait-il, est dans le mouvement.

En attendant, c'est avec des explosions de foi que les journaux allemands ont recueilli la nouvelle que les banquiers anglo-américains ont demandé, comme garantie aux prêteurs, l'annihilation de la Commission des Réparations

Dans l'ingénuité de leur triomphe, ils sont allés jusqu'à avoir une entente mystérieuse entre ces banquiers et ceux de l'Allemagne; et voici comment le "Courrier du Hanovre" raconte la soudaine intervention de MM. Lamont et Norman, démolissant les premiers accords de la Conférence sur l'affaire des manquements.

"Les entretiens, dit-il, avec les banquiers ont duré la journée entière, et tard dans la soirée. On leur a offert ce qui était possible pour s'entendre avec eux. On leur a offert d'affecter des recettes déterminées du Reich au service de l'emprunt. On leur a proposé de répartir l'amortissement de l'emprunt sur une courte période, afin que les sanctions n'aient pas le loisir d'intervenir. On leur a représenté que la somme était si faible, que l'Allemagne n'avait aucun avantage à mettre le service des intérêts en question, même dans le cas des sanctions. On leur a montré, enfin, qu'après l'expérience des Français dans la Ruhr, aucune puissance ne voudrait les imiter. Tous ces arguments ont paru avoir fait très peu d'impression sur les banquiers."

On ne peut mieux démontrer une obstination qui dévoile l'entente secrète, qu'on soupçonnait d'ailleurs, entre Berlin, Londres et New-York et que favorisait M. MacDonald dont on révèlera plus nettement, un jour, les vues et les roueries.

Il ne fait plus de doute pour personne que c'est lui qui, sur les suggestions venues d'Allemagne, a imaginé cette conférence dans laquelle il a entrainé M. Herriot par des flatteries et des promesses auxquelles la vanité du président du Conseil français s'est laissé prendre.

Il lui fallait cette conférence, même au prix d'une visite personnelle et de concessions qu'il ne devait pas tarder à démentir publiquement, et on connait trop les affinités de M. MacDonald avec l'Allemagne pour lui donner le dessein de faire résoudre, au profit de la France, la question des réparations.

Le ministre travailliste anglais s'est toujours montré un partisan acharné de l'Allemagne dans ses discours, dans ses livres et dans ses actes. C'est lui qui s'est opposé énergiquement à l'entrée en guerre de l'Angleterre, lui qui s'est montré hostile au retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Ce passé seul aurait du rendre suspect une initiative dont, nous Français, nous mesurons aujourd'hui les désastreuses conséquences.

Cette entente entre M. MacDonald et Berlin apparait mieux encore dans la proposition qu'il fit lui-même, le 25 juillet, d'accepter la délégation allemande à la conférence sur un pied d'égalité; c'est ce qu'on demandait à Berlin, dès le 23, et c'est ce que malheureusement M. Herriot a accepté.

Berlin réclamait encore l'évacuation, à date fixe, des territoires allemands occupés à titre de sanctions et la sureté contre des sanctions ultérieures; or, c'est ce qu'ont réclamé, eux aussi, les banquiers anglo-américans. Ili n'y a pas là une simple comédie, mais une véritable entente que favorisait M. MacDonald.

La conférence de Londres n'est pas seulement l'écroulement du traité de Versailles, la fin de toutes les mesures de précaution prises par la France, elle est aussi le couronnement des efforts faits, depuis cinq ans, par l'Angleterre pour rétablir l'Allemagne dans sa prospérité et dans sa puissance.

Il est malheureux de penser que c'est le gouvernement français qui y a prêté la main. **J. L.**

LES ECOLES SANS DIEU AUX ETATS-UNIS

La "laïcité", ou l'absence dans l'éducation de tout élément religieux, alarme les éducateurs protestants des Etats-Unis. Le docteur Walter Ahearn, après une enquête de trois ans, faite au nom de l'"Institute of Social and religious Surveys", affirme que la jeune génération de ses compatriotes est menteuse et malhonnête, et cela parce que "le système général de l'éducation aux Etats-Unis ne tient aucun compte des âmes."

Au Texas, les régents de l'Université, inspirés par le même sentiment, viennent d'exclure par un vote de 7 voix contre 1, de tout emploi dans l'Université les infidèles, les athées, tous ceux qui ne croient pas dans "le Maitre de l'Univers." Cette mesure, blâmée comme intolérante par certains, a rencontré d'autre part l'approbation des meilleurs esprits.

Dans le même ordre d'idées, signalons un article de l'"America", sur le développement de la criminalité aux Etats-Unis, développement attribué d'abord à la guerre, mais les années qui nous séparent de la guerre, deviennent plus nombreuses et l'auteur de l'article, M. Benedik, affirme que la criminalité va en augmentant. Il trouve dangereuses les théories qui font de la plupart des criminels des malades, et dont un partisan demande que les législateurs bâtissent "des hôpitaux plus grands et des prisons plus petites." Après avoir passé en revue les différentes "cures" possibles pour la criminalité, M. Benedik, catholique, exprime en d'autres mots la même pensée que le protestant docteur Ahearn: "Une renaissance spirituelle, un retour aux doctrines chrétiennes peuvent seule enrayer le mal.

"America" donne un article intitulé "Schools without God", Ecoles sans Dieu, pour montrer combien en ce moment les ministres de tous les cultes, les hommes politiques et même les financiers des Etats-Unis insistent sur la nécessité d'un enseignement religieux dans les écoles. "Nous sommes devenus si modernes," déclara M. Davis, secrétaire d'Etat, "que nous cherchons parfois à moderniser Dieu; mais c'est à l'éternel honneur de l'Amérique que nos hommes politiques croient en Lui." Ce que réclament tous ces esprits sincères, l'Eglise catholique seule l'a donné à ses enfants: "En face d'une forte opposition, au prix de lourds sacrifices financiers, nous avons maintenant nos écoles paroissiales", dit l'auteur de l'article en question. De cette préoccupation générale sortiront probablement des mesures pratiques; il est certain que les citoyens qui réfléchissent sont impressionnés par les funestes résultats de l'absence de principes religieux dans la jeune génération. Ainsi un groupement important: "Friends of Educational Freedom" — les Amis de la liberté d'enseignement" — s'est formé pour appuyer le mouvement qui reconnait comme contraire à la Constitution des Etats-Unis la loi jadis proposée dans l'Orégon, où la guerre est déclarée aux écoles privées et paroissiales. Ce groupement est entièrement formé de "non-catholiques", il compte même parmi ses membres des francs-maçons, mais tous sont unis pour réclamer la liberté de l'enseignement. L'un d'eux, M. Reames, légiste, non catholique et franc-maçon, attribue aux machinations du Klu-Klux-Klan le renouveau de fanatisme sectaire qui existe dans l'Orégon. Dans un autre article important, "America" remarque que la Cour fédérale du district a déclaré que la loi contre les écoles en Orégon est contraire à la Constitution et qu'il est probable que la Cour Suprême des Etats-Unis confirmera cette décision du "Federal District Court". Mais, ajoute M. Lischka, auteur de cet article, il serait imprudent de se réjouir de cette décision sans tenir compte de certains signes inquiétants pour l'avenir. Un jugement tel qu'on l'espère, de la Cour Suprême, écartera le danger actuel qui menaçait les Ecoles de l'Orégon, mais si ce cas particulier est heureusement solutionné, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a, à travers les Etats-Unis, un mouvement organisé, qui fait chaque jour des progrès, pour donner à l'Etat tout pouvoir en matière d'enseignement. Des hommes, ayant une position officielle, disent couramment que les droits de

(A suivre en page 4)

UN MOT QUI A FAIT SON CHEMIN

Voici que l'Académie nous oblige à reparler des Apaches. Quand nous avons, il y a vingt-deux ans exactement, imaginer de donner ce nom aux rôdeurs de barrières dont nous étions tenus de conter les exploits, nous ne nous doutions guère que nous travaillions pour le dictionnaire de l'usage.

Et nous ne soupçonnions pas, pour notre part, le jour où nous rédigions le récit des combats que se livraient chaque nuit, à Belleville ou à Charonne, les bandes de voyous dont Manda et Leca étaient les chefs, que nous aurions près d'un quart de siècle plus tard à nous occuper encore de ces gens-là.

L'histoire de Cosque d'or et celle des deux individus qui se disputaient ses faveurs sont d'une banalité déconcertante Tout au moins en jugerait-on ainsi aujourd'hui. Mais, au début de ce siècle, la rubrique des faits divers était infiniment plus importante qu'elle ne l'est maintenant. Le public voulait des faits divers. Il voulait de beaux faits divers. On lui donnait de beaux faits divers.

Nous n'inventions rien, ou presque rien. Nous essayions seulement de mettre dans nos récits un peu plus de couleur, que les sergents de ville n'en mettaient dans leurs rapports.

Ce n'était pas pour nous que nous faisions cela. C'était pour faire plaisir aux lecteurs.

Et c'est ainsi que, à l'époque où se place l'affaire Casque d'Or, nous avions pris l'habitude, chaque fois qu'une rixe s'était produite dans un faubourg, de donner des noms pittoresques aux combattants. Jules Durand devenait obligatoirement: "La Terreur des Epinettes", cependant qu'André Dupont se voyait baptisé "Le Tatoué de la Popine" De même quand il y avait eu collision entre deux groupes, nous en faisions une bataille entre les "Sioux de la rue Compans" et les "Pawnies du Pré Saint-Gervais".

Les noms de tribus indiennes étaient très à la mode. Ils évoquaient aux yeux des lecteurs de l'époque, les chapitres les plus émouvants de Fenimore Cooper et de Gustave Aimard.

C'est ainsi que sont nés les Apaches. Mais si les Sioux et les Comanches sont tombés dans l'oubli les Apaches ont survécu. Le mot a plu. Il est devenu populaire — ou impopulaire, cela dépend du point de vue auquel on se place. Et le voilà maintenant qui devient immortel, puisqu'il entre à l'Académie.

Emile DARSY
(Le Figaro)

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Un intérêt spécial s'attache cette année au rapport financier de la Banque d'Hochelaga, du fait qu'il est le premier depuis qu'a eu lieu l'amalgamation avec la Banque Nationale.

Ce qui retient tout d'abord l'attention, c'est l'importance de l'actif dont dispose aujourd'hui la Banque d'Hochelaga. Il se chiffre pour cette année à plus de cent dix neuf millions de dollars.

La Banque d'Hochelaga prend donc rang désormais parmi les institutions les plus considérables du Canada, et nous avons quelque droit de nous réjouir d'une pareille constatation, car c'est bel et bien un nouveau galon à ajouter à ceux que nous avons conquis dans l'ordre économique.

Mais cet actif n'est pas seulement considérable, il est aussi, comme il appert de l'analyse en détail du rapport, d'une qualité remarquable.

L'actif liquide, c'est-à-dire l'ensemble des fonds et valeurs réali-

(A suivre en page 2)



FUNERAILLES

Lundi 11 aout avaient lieu à la Cathédrale de St-Boniface les funérailles de M. Victor Decloux, noyé quelques jours auparavant au Lac Plate, pendant une excursion.

Le défunt, fils de M. Victor Decloux de la rue Aulneau, était très populaire parmi nous et ne comptait que des amis. Aussi une grande assistance voulut accompagner le défunt à sa dernière demeure.

Assistaient: S. H. le Maire Swain, M. le Reeve de Fort Garry, son chef de police et le secrétaire, MM. Gauvin, Van Eslander, J.-B. Leclercq, Denobele, R. F. Joseph, Dr. Laurendeau. Les porteurs étaient: MM. E. Hébert, Gevaert, de Moissac, Pothier, T. et R. Bockstael, Millet, Martin.

La Fanfare La Vérendrye, par une touchante attention, s'était jointe à celle de la Cité de St-Boniface pour rendre un dernier hommage au cher camarade et ensemble donnerent plusieurs marches funèbres sous la direction de M. Pirotton, ami intime du défunt.

Il y avait onze couronnes des parents, frères, amis et fanfares. La messe et l'absoute furent chantées par MM. les abbés Bertrand, de Fort Garry, avec MM. les abbés Brunet et Couture comme diacre et sous-diacre. Mgr Jubinville assistait au choeur.

L'inhumation eut lieu au cimetière de la cathédrale et après la marche funèbre de Chopin M. M. Pothier, ami du défunt, lut, suffoqué par la douleur, le discours que nous donnons ci-après:

Bien cher ami,

Sans souci d'un avenir qui s'ouvrait devant toi avec toutes ses promesses de bonheur, la mort t'a pris. Oh, comme tu as dû souffrir, et quels regrets ont dû traverser ton coeur quand tu as compris que tout allait disparaitre d'un seul coup: amour, amitié, activité sociale ... et que c'était la mort, [illegible] au fond de l'eau.

[illegible] au moment de nous quitter [illegible] que ton sort nous [illegible] Vois tes amis [illegible] de St-Boniface aux côtés de ta famille éplorée, mêler leur douleur à la sienne, et laisse-moi, au nom de l'amitié, t'exprimer leurs regrets sincères, et [illegible] de la fanfare de la Cité pour laquelle ton zèle était infatigable.

Ton départ est pour nous une perte inoubliable, mais ton esprit restera avec nous et la mort n'a [illegible]

Non, Victor, non, au revoir.

Remerciements

La famille Decloux remercie [illegible] la fanfare La Vérendrye pour sa [illegible]

L'ASTHME N'A PLUS REPARU

Depuis qu'elle se soigne au "Fruit-a-tives"

Lisez cette lettre qu'écrit Mme J. M. Pennington, de New Rockland, P.Q.: "En 1919, je fus atteinte d'asthme bronchial et personne ne peut savoir ce que je souffris durant l'hiver. Je commençai à éprouver des attaques de suffocation; je respirais difficilement et ne pouvais parler.

Au printemps de 1920, je commençai à prendre "Fruit-a-tives" en peu de temps, les attaques de suffocation s'espacèrent et je n'en ai plus eu depuis le 7 mai 1920. C'est un bien grand soulagement de pouvoir se mettre au lit sans songer qu'il faudra se lever pour une heure ou plus durant la nuit comme je le fis pendant tout cet hiver-là; tout simplement parce que je prends un comprimé de "Fruit-a-tives" tous les soirs.

25c. et 50c. la boîte chez tous les marchands ou envoyé frais de poste acquittés par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

la fanfare de la Cité de St-Boniface pour les funérailles de leur regretté fils Victor. Elle apprécie le dévouement que se sont imposés certains des membres pour être présents aux dites funérailles.

Pour suivre jusqu'au bout le désir du défunt M. et Mme Decloux ont pris chez eux où elle habitera désormais Mlle Marguerite Decloo, fiancée du regretté défunt.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

(Suite de la page 1)

sables sur demande, et qui constitue la plus sure garantie de sécurité pour une banque, s'élève en effet, à cinquante-sept millions et quart en chiffres ronds, équivalant à 53 pour cent du montant des dépôts, c'est-à-dire du passif total envers le public.

Du jour au lendemain, s'il en était besoin, la banque serait donc à même de rembourser cinquante-trois pour cent des dépôts qui lui sont confiés par le public, sans même exiger le remboursement des autres cinquante-quatre millions environ constitués par les prêts et escomptes au commerce et à l'industrie, eux aussi d'ailleurs solidement garantis.

Il y a lieu de noter que ces chiffres représentent des évaluations volontairement inférieures à la valeur marchande exacte de ces garanties.

Si bien outillée, la Banque d'Hochelaga qui par suite de la fusion opérée, se trouve bénéficier d'une extension considérable d'affaires, en même temps que de l'apport d'un personnel compétent, apparait donc dans une situation non seulement sûre et prospère, mais aussi pleine de légitimes espoirs d'une marche rapide vers de nouveaux progrès.

C'est de bon et heureux augure pour l'avenir de notre province, et nous devons une reconnaissance particulière aux habiles administrateurs qui ont contribué à ce résultat si remarquable.

La Presse.

L'ANNEE SAINTE ET LE CANADA CATHOLIQUE

Contrairement à certaine fausse rumeur, l'année 1925 demeurera "l'année sainte", suivant la promulgation du Souverain Pontife. On se souvient que S. S. Pie XI, glorieusement régnant, a proclamé l'année 1925 "une année sainte", dans une bulle en date du 29 mai dernier, faisant un chaleureux appel à tous les catholiques du monde entier pour la célébration du 22ème jubilé.

Du Canada, un grand pèlerinage national sera organisé à la demande expresse de Son Eminence le Cardinal Bégin et du Comité provincial, composé de Son Eminence le Cardinal Bégin et du Comité provincial, composé des archevêques et évêques de Québec. Voici, en effet, la lettre que le vénérable primat de l'église canadienne, S. E. le Cardinal Bégin, vient d'adresser à M. Jules Hone, l'organisateur officiel de cette grande démonstration de foi et de patriotisme.

Le 8 juillet 1924

Monsieur Jules Hone, Directeur,
Les Agences de Voyage Jules Hone
MONTREAL

Monsieur le Directeur,

Dans une bulle invitant les fidèles à restaurer la société humaine et à restaurer aux coutumes saintes, le Souverain Pontife Pie XI, glorieusement régnant, a proclamé l'année 1925, "une année sainte".

Comme lors des Jubilés du Moyen-Age et les derniers Jubilés de 1875 et de 1900, de tous les continents et de tous les pays, des pèlerins se dirigeront vers Rome, "cette seconde patrie de tout catholique", pour réclamer les faveurs et les bénédictions dont les peuples ont besoin pour restaurer la paix dans les coeurs.

De notre cher pays, — nous l'espérons ardemment — nombreux seront les fidèles qui, dirigés par leurs évêques et par leurs prêtres, pourront porter jusqu'aux pieds de notre Saint Père l'hommage de notre foi religieuse et de notre fierté canadienne.

Pour faciliter la réalisation d'un grand pèlerinage du Canada à Rome, durant cette Année Sainte, nous avons formé un comité les Archevêques de la Province de Québec, dont S. G. Mgr J.-M. Emard d'Ottawa, est le vice-président, et, S. G. Mgr Gauthier de Montréal, le secrétaire; nous avons décidé de vous confier l'organisation de ce pèlerinage, vous laissant, sujet à approbation, le soin d'en fixer les détails et d'en surveiller l'accomplissement.

Que Dieu bénisse M. le Directeur, et qu'Il vous donne de réaliser pleinement l'espoir que nous mettons en vous, et qu'Il bénisse aussi tous ceux qui prendront part à ce pèlerinage et qui iront à Rome représenter notre chère Province et le Canada tout entier.

(Signé) Cardinal L.-N. Bégin
Archevêque de Québec

LES ECOLES SANS DIEU AUX ETATS-UNIS

(Suite de la Page 1)

l'Etat sur l'enfant primentn ceux des parents. Il y a donc lieu pour les catholiques de rester sur la défensive et de veiller au danger.

Il n'est pas douteux que ce danger existe. Bien que certains non-catholiques, comme ceux que nous venons de citer, soient alarmés de la recrudescence de la criminalité parmi les jeunes, qu'ils attribuent à l'absence de tout enseignement religieux dans les écoles gouvernementales il est évident que dans quelques Etats: l'Orégon, le Michigan, même dans un certain groupe à Washington, on constate un mouvement anti-catholique fomenté, dit "America", par des ennemis des écoles catholiques, qui sont moins soucieux du bien général qu'ardents à satisfaire leur esprit sectaire. Avec raison, "America" rappelle aux catholiques qu'en combattant pour la liberté de l'enseignement, ils défendent des droits sacrés, qui sont, en vertu de la Constitution des Etats-Unis, le patrimoine de tout citoyen américain, quelle que soit sa religion.

(L'Action Catholique)

LA PUISSANCE DU MOUVEMENT ALSACIEN-LORRAIN

Souvenir

La France catholique suit avec une émotion profonde les événements qui se déroulent en Alsace-Lorraine. La Presse anticléricale fait tous ses efforts pour laisser croire qu'il s'agit d'une agitation transitoire et superficielle, et la plus grande partie des grands journaux jettent sur ces choses gênantes pour eux le voile du silence.

Or, il faut le dire bien haut, parce que c'est la vérité, l'âme alsacienne et lorraine est blessée au vif. M. Herriot par les menaces brutales de sa déclaration ministérielle a brisé le charme de l'union patriotique consécutive à l'armistice. La blessure est profonde et elle restera.

En rendant compte jour par jour des péripéties de cette lutte qui ne fait que commencer, ma pensée se reporte vers l'enquête que je faisais l'an dernier, au lendemain de Pâques, en Alsace. Je ne pouvais alors prévoir la "gaffe" que M. Herriot se préparait à commettre, mais je pouvais prévoir et assurer que si un jour on blessait l'âme alsacienne elle se soulèverait comme si c'était d'-

Un après-midi, je m'en souviens comme si c'était d'hier, une gracieuse invitation me procurait le plaisir d'assister à l'une des réunions de fondation de cette Union catholique d'Alsace qui a été la cheville ouvrière du mouvement actuel que le monde entier admire.

Ils n'étaient là qu'une poignée avec la présence du chef du diocèse qui, après l'expérience de ses premieres années d'épiscopat, sentait le besoin d'établir ce centre, pour créer l'unité des admirables et très vivantes oeuvres de son diocèse, dont il constatait avec une légétime fierté l'activité, mais qui jusqu'à ce jour, comme il arrive dans la plus grande partie de la France, travaillaient en ordre dispersé.

Une douzaine d'assistants au plus, mais chacun ayant en main les rênes d'un important groupement.

M. Weydman, que l'universelle sympathie qui l'entoure, son intelligence, son zèle et sa prudence désignaient pour cet honneur, était président.

On constata les faits, on reconnut la nécessité d'un centre d'action catholique, on prit les résolutions utiles. Et, simple témoin, je sortis avec la conviction que quelque chose de grand était en train de naitre.

De ce petit cénacle, comme de celui de Jérusalem, un grand et fécond apostolat devait jaillir.

Ce qui me frappa beaucoup dans cette conversation, c'est qu'en fondant l'Union catholique diocésaine les assistants étaient dominés par une double préoccupation, celle d'établir une force catholique de propagande religieuse et au besoin de défense religieuse vraiment puissante, mais en même temps d'éviter toute déviation. Heureux de tout leur coeur du rattachement de l'Alsace à la France, les interlocuteurs voulaient éviter à tout prix tout ce qui pourrait être interprété par des esprits malveillants comme contraire au plus pur patriotisme.

Et bien décidés à ne se placer que sur le terrain des choses religieuses, ils avaient à coeur d'éviter toutes les questions de politique pure.

La politique existe certes, il est légétime de s'en occuper, et sur ce terrain les catholiques ont parfaitement le droit d'avoir leurs idées personnelles et de les défendre. Mais sur le terrain religieux, c'est un devoir, et il est d'une utilité souveraine d'être unis et de soutenir ensemble le cause de Dieu. Libre donc à chacun d'exercer son action dans les comités différents en matière temporelle et en politique, mais que l'union des catholiques soit absolue en matière religieuse.

Lorsque M. Herriot a lancé à l'Alsace-Lorraine et à la France son triple défi vraiment déconcertant relativement aux relations avec le Vatican, au statut promis aux deux provinces, et aux congrégations religieuses, j'éprouvais personnellement une vive joie, mais aucune surprise de voir l'Alsace et la Lorraine se lever ardemment pour l'observation des promesses qui leur avaient été faites solennellement après l'armistice.

Il en est qui pensent et qui écrivent qu'il faut trouver une transaction, faire une cote mal taillée. Lorsque les promesses furent faites successivement par les divers représentants de la France, il ne fut certes question de rien de semblable. Les Alsaciens ont parfaitement raison de vouloir qu'on s'en tienne purement et simplement aux promesses faites. Que les divers points de la législation commerciale, civile, juridique, on unifie, tout le monde le comprend et s'y prête. Mais au point de vue religieux comme au point de vue des assurances sociales, c'est à la France de s'accomoder à la législation du pays incorporé. C'est de toute évidence et de toute équité.

Si M. Herriot persistait, ce serait la lutte. Ce serait l'affirmation à la face du monde que la France ne tient pas sa parole solennellement donnée. Ce serait une invitation à la Sarre, très religieuse, de ne pas opter pour la France. Ce seraient la désaffection et les rêves d'autonomie dans les provinces réunies. Ce serait, en un mot, de la folie. Oh, que la politique des Loges est mauvaise conseillère!

Et qu'on ne dise pas: c'est un feu de paille.... cela ne durera pas.

L'Union Catholique sur les bords du Rhin a pour elle trois forces incomparables: 1o un clergé nombreux, influent, estimé. Il ne faiblira pas; 2o Une organisation des oeuvres, celles que nous venons de décrire. Elle est forte, elle a la masse du peuple avec elle. Elle ne faillira pas non plus; 3o Une presse rédigée en allemand et aussi en Français, selon les nécessité linguistiques de la population. Elle est entre des mains fermes.

On ne tient pas sous le joug un peuple ainsi campé dans son droit. L'Alsace et la Lorraine se sont fait respecter de l'Allemagne pendant cinquante ans et sont, malgré elle, restées fidèles à la France. D'accord avec la France catholique, elles obligeront la France sectaire, arrivée par surprise au pouvoir, à les respecter aussi.

Mais quelle leçon pour tous nos diocèses, dont la plupart ont des Unions catholiques organisées d'après des principes similaires. Qu'on ne les laisse ni périr ni sommeiller. Qu'elles soient vivantes et actives. C'est la leçon profonde de ces événements.

(La Croix) FRANC

LE TEMOIGNAGE DE LA POLOGNE

Accompagné de deux prélats témoins de nos épreuves et de nos relèvements, Mgr. Chollet, archevêque de Cambrai, et de Mgr Jullien, évêque d'Arras; de Mgr Baudrillart, dont il suffit de prononcer le nom; de son auxiliaire Mgr Chaptal, qui atteste éloquemment la sollicitude de l'Eglise de France en faveur des catholiques étrangers, le Cardinal Dubois vient d'accomplir un voyage officiel en Pologne.

Ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut résumer les manifestations de cette visite épiscopale, dont chacune des journées se signala par des cérémonies religieuses, des démonstrations populaires et des hommages d'amour et de vénération. Il suffit de noter en deux mots que, de la part du gouvernement polonais comme aussi bien dans les provinces hier encore soumises à la germinisation intensive que dans les régions de Cracovie, et de Varsovie les évêques français furent accueillis sans cesse et partout avec un enthousiasme affectueux.

L'âme polonaise a reconnu la France catholique et lui a rendu témoignage. Et, dans la France catholique elle a vu et salué la vraie France et toute la France.

Je n'en veux pour preuve que les attestations des Polonais eux-mêmes. Elles sont plus probantes que tous les détails et tous les commentaires.

Ecoutez cette déclaration naïve et profonde d'un paysan de la province de Lowitch qui, à la gare de Skierniewice, eut mission de haranguer les représentants religieux de la France: "Nous aimions toujours la France, affirma-t-il, et nous recevions volontiers les personnes qui en venaient; car c'était de la bonne politique alors, nous étions contents de la faire. Mais aujourd'hui, c'est tout autre chose, c'est un Cardinal français qui vient vers nous Nous nous disons ce n'est plus de la bonne politique, mais c'est notre religion commune, c'est une âme commune que nous avons avec la France!"

Ailleurs, en Haute Silésie, c'est un travailleur qui s'écrie avec simplicité: "Certes la France est la soeur ainée de l'Eglise puisque notre cardinal primat cède la place au Cardinal français. Que les "szwaby" (Allemands) viennent nous expliquer encore que la France est gouvernée par des incroyants et n'a aucune force!"

A côté de ces exclamations d'hommes du peuple, il est intéressant de citer les commentaires réfléchis de la presse polonaise. Méditez par exemple, ces deux courts paragraphes empruntés au "Progrès":

"Comme le clergé de tout pays, l'épiscopat français représente mille fois mieux la valeur immuable de l'esprit de la France que toutes les conjectures internationales et les représentants laïques.

"La France possède la grande sagesse du catholicisme. La Pologne ne connait pas encore suffisamment la France. Souvent elle la juge par le côté officiel extérier. Nous ne comprenons pas encore assez que ce sont la foi, la compréhension des ordres de Jésus-Christ qui ont créé sa force chevalresque, ses grands travaux humanitaires et sociaux qui la font réellement invincible et réellement grande."

Nous sommes heureux de voir ainsi acclamés, par le peuple et par les intellectuels polonais la vraie figure et la force essentielle de notre pays. Nous ne prétendons pas en tirer gloire; mais nous y trouvons un encouragement à l'action.

François VEUILLOT.

CHANGEMENT DE NOMS DE RUES

Le Comité spécial nommé par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface pour changer le nom de certaines rues pour raison de dédoublement de noms dans Winnipeg et districts urbains environnants, ou pour autres raisons, soumettra à l'approbation du Conseil à sa séance de lundi soir le 25 courant les changements suivants.

Ancien nom	Nouveau nom
Aberdeen	Ashdale Ave.
Adelaide	Cromwell St.
Arnold	Braemar Ave.
Berry	Berwood St.
Bruce	Yardley St
Cartier	Lamont St.
Cauchon	Walmer St.
The Crescent & Crescent Ave.	Elmdale Crescent
Oak Ave. Bet. Taché & Bertrand	Enfield Crescent
D'Orsonnens St.	Bristol Ave.
De Novelle	Dupont Ave.
Dufferin	Ferndale Ave.
King	Brussels St
Langevin (bet. Niverville & Carrière	Hillcrest Ave.
Lansdowne Ave	Birchdale Ave
Lisgar	Claremont Ave.
Linden	London Crescent
Lorne	Lawndale Ave.
Montcalm	Archibald St.
McMillan	Coniston St.
Richard	Holden St.
Smith	Beyland St.
Stanley	Pinedale Ave.
Victoria	Dollard St.
Kitson Bet. Des Meurons & Seine River	Edgewood St
Lagimodière & Gardiner	Paris St
Fortin St.	Carriere Ave.
Langevin (bet Victoria & Niverville	Traverse Ave.
Linden Ave (bet St. Mary's Rd. & Des Meurons)	Caton St.
Schultz St.	Kirkdale St
Patterson St.	Highfield St.

Le renumérotage des maisons dans la ville, commencé le 8 courant est au tiers complété, et la balance sera probablement terminée vers la mi-septembre.

Les listes de changements sont transmises aux marchands et autres personnes les plus intéressées, au fur et à mesure que le numérotage d'une rue est complété; ces listes indiquent la description légale, l'ancien et le nouveau numéro de chaque bâtisse, et au cas où le public désirerait obtenir plus amples renseignements, ils seront donnés volontiers par l'Inspecteur de Police. Le nouveau système de numérotage est connu sous le nom de "système parallèle" c'est-à-dire qu'un numéro est réservé pour chaque 25 pieds de front et que toutes les rues, irrespectivement de leur point de départ, commence d'une ligne de base arbitraire; cette ligne pour les rues en allant de l'est à l'ouest est parallèle à l'avenue Taché, et pour celles allant du nord au sud, à la rue Marion, passant au point le plus au sud de l'Avenue Taché.

City of Saint Boniface Manitoba

CITE DE ST-BONIFACE

SOUMISSIONS POUR PEINTURAGE

Des soumissions cachetées, portant sur l'enveloppe l'indication: "Soumissions pour peinturage" seront reçues par le soussigné jusqu'à 8 heures du soir, lundi le 25 août, pour le peinturage du Château d'eau de l'aqueduc.

On pourra se procurer les devis et formules de soumissions en s'adressant au bureau de l'ingénieur à l'Hôtel de Ville, St. Boniface.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté ou de billets de banque au montant de 5 pour cent de la soumission.

La plus basse ni aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

(Signé) Ernest GAGNON, Greffier.

St-Boniface, Man., 18 août 1924.